

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances sur les fondamentaux de l'environnement réglementaire en assurance. Être capable de connaître et comprendre les obligations légales du secteur et savoir satisfaire aux diligences métiers.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Courtier en assurance et en réassurance
Agent général d'assurance
Mandataire d'assurance
Mandataire d'intermédiaire d'assurance
Professionnels de la gestion de patrimoine
Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet
S'inscrire au préalable à la formation choisie :
<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>
Connexion à la plateforme LMS :
<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹
Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours
Sanction : certificat de formation
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANTS

Yannick PERRIER, David CHARLET

DURÉE

7h
Ventilation des heures spécifiques :
7h ASSU

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent ³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴
Score moyen d'obtention : 85,86%⁵

PROGRAMME

Règlementation

- La réglementation de base
- La réglementation européenne

Les usages du courtage

LCB-FT

- Obligations de vigilance avant l'entrée en relation
- Obligations de vigilance durant la relation d'affaires
- Analyse du doute et déclaration de soupçon

Jurisprudence

- DDA
- Usages du courtage
- LCB-FT

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours

² L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi

des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ Non communiqué

⁵ Taux basé sur 345 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021